

MAIRIE DE MONTMAIN

Séance du Conseil Municipal - le 07 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 07 décembre 2021 à 18h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni, salle du conseil, sous la présidence de MOUSSET Valérie, adjointe au Maire.

Etaient présents :

Mmes MOUSSET Valérie, DUHAMEL Sophie (arrivée en retard à 18h11), LEMOINE Françoise, GATTIN Isabelle, PERCHE Claudine,
Mm. MOREAU Jacky, LECOURT Jacques, BAUDEL Aymeric, MIRIANON Cyril, COLIN Jean-Emmanuel,

Etaient absents/excusés :

HARAUX Ludivine (pouvoir à Madame Mousset), HARAUX Aimé (pouvoir Madame Duhamel), HÉRISSON François

Etaient absents :

M YARD Jean-Luc,

M LECOURT Jacques est désigné secrétaire de séance.

1. Indemnités de fonction des conseillers municipaux délégués.

Madame MOUSSET expose que pour faire suite à la réduction du nombre d'adjoint, Madame le Maire a décidé par arrêté du Maire de donner une délégation à deux conseiller municipaux.

Monsieur MIRIANON : Ils vont avoir quelles délégations ?

Madame MOUSSET : Je ne sais pas.

Monsieur MIRIANON : A qu'elle moment ils ont été élus ?

Madame MOUSSET : Ce n'est pas une élection, c'est un arrêté du maire.

Monsieur MIRIANON : Pourquoi le conseil est organisé aujourd'hui, y-avait-il un caractère d'urgence.

Madame MOUSSET : Il faut faire la délibération en même temps que l'arrêté du Maire.

Monsieur MIRIANON : Madame le Maire n'est pas là, on aurait pu le faire en sa présence.

Madame MOUSSET : Je comprends bien, Madame le Maire aurait dû être présente.

Monsieur MIRIANON : On peut aussi reporter la délibération.

Madame MOUSSET : Tout le monde a été convoqué, on a le quorum.

Monsieur MIRIANON : Moi, je propose qu'elle soit reportée, on peut attendre Madame le Maire.

Madame MOUSSET : On va voter.

Monsieur MIRIANON : A-t-on le tableau des rémunérations des élus ?

Monsieur BAUDEL : C'est obligatoire.

Madame MOUSSET donne lecture du tableau de rémunération :

Calcul de l'enveloppe des indemnités maximales susceptibles d'être versées :

Elus	Taux maximal en%	Indice brut terminal mensuel	Indemnités brut
Maire	51.6	3889.40	2006.93
Adjoints	19,8	3889.40	770.10

Elus	Quantités	Indemnités brut	Indemnités brut totales
Maire	1	2 006.93	2 006.93
Adjoints	3	770.10	2 310.30
Enveloppe :			4 317.23

Répartition de l'enveloppe avec les taux votés et proposés :

Elus	Taux en %	Indice brut terminal mensuel	Indemnités brut
Maire	51.6	3889.40	2 006.93
Adjoints	15	3889.40	583.41
Conseillers délégués	6	3889.40	233.36

Elus	Quantités	Indemnités brut	Indemnités brut totales
Maire	1	2 006.93	2 006.93
Adjoints	3	583.41	1750.23
Conseillers délégués	2	233.36	466.72
Enveloppe :			4 223.88

Madame MOUSSET : Propose de voter le report de la délibération suite à la proposition de Monsieur MIRIANON :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote contre le report de la délibération.

Contre : 7 (dont un pouvoir)
Abstention : 0
Pour : 3

Messieurs MIRIANON, BAUDEL et Madame GATTIN ne prennent pas part au vote, n'ayant pas eu de réponse sur les délégations des conseillers municipaux.

Madame DUHAMEL Sophie est arrivée de à 18h11.

Madame MOUSSET propose au conseil de délibérer l'octroi d'une indemnité de fonction aux conseillers municipaux délégués et propose un taux d'indemnités de fonction de 6% de l'indice brut terminal mensuel pour les conseillers municipaux délégués, soit une indemnité brute mensuelle de 233.36€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve un taux d'indemnités de fonction de 6% de l'indice brut terminal mensuel pour les conseillers municipaux délégués, soit une indemnité brute mensuelle de 233.36€.

Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 9 (dont 2 pouvoirs)

Concernant les questions diverses :

Madame MOUSSET : j'ai bien réceptionné les questions de la minorité. En revanche, je n'ai pas pu en prendre connaissance, je n'ai pas les réponses à vos questions. Les réponses seront données au prochain conseil municipal.

Monsieur MIRIANON : Je n'ai toujours pas eu de réponse concernant ma question, Madame le Maire s'était engagée au mois de septembre à me répondre par mail, si elle avait ou non, respecté la loi, fait le PV dénonçant les injures publiques proférées par le 1^{er} adjoint et saisi le procureur de la république.

Monsieur BAUDEL : Pourquoi Madame le Maire nous a dit qu'elle ne répondrait pas à nos questions lors du conseil municipal, puisque c'est hors la loi, vis-à-vis du règlement intérieur. Nous avons voté tous ensemble un règlement intérieur, pourquoi veut-elle nous censurer.

Madame GATTIN : Quand pourrais-je venir récupérer, les documents que j'ai demandés par mail. J'avais demandé à avoir accès aux documents budgétaires suite à mon élection au sein de la commission. Je n'ai toujours pas eu de réponse.

Monsieur MIRIANON : J'ai une demande d'ajout à l'ordre du jour du prochain conseil, que les questions orales des conseillers des membres élus de l'assemblée figurent à l'ordre du jour sous le nom de questions orales. Puisque les questions diverses sont reversées au public.

Madame MOUSSET : J'ai noté vos questions et je les transmets à Madame le Maire.

La séance est levée à 18h20.

Madame l'adjointe au Maire remercie les personnes qui ont assisté au Conseil